

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014**  
~~~~~

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la modification du tableau des effectifs proposée,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 922 le 11/02/2014
Publication le 11/02/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 11/02/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmc165504-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Vu pour être annexé à la délibération n° 922

Conseil communautaire du 10 février 2014,



RAPPORT 1 - 3 <i>Rapporteur : M. Louis VILLARET</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'assurer le remplacement du Directeur de l'Action culturelle, de prendre en compte le développement de l'Ecole de musique, et de permettre le déroulement de carrière des agents de l'établissement et la pérennisation d'un emploi au sein d'un multi-accueil, nous vous proposons de redéfinir les emplois permanents de la collectivité au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadre d'emplois de référence et de :

1- Créer les postes suivants :

Filière culturelle :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 3/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5.75/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 11.25/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 12.25/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10.25/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 8/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 25/35èmes

Filière administrative :

- 1 poste d'attaché à temps complet

Filière animation :

- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Il convient également de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs afin qu'il corresponde à la réalité des besoins de l'établissement. Nous vous proposons donc, après avis favorable du CTP, de :

2- Supprimer les postes suivants :

Filière culturelle :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 15/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 12/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 9.25/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 8/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5.5/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 3.75/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 16/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 12/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 6.25/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 6/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 7/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 2/20èmes

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps non complet 24/35èmes
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet 34/35èmes

Filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 30/35èmes

Je propose donc de fixer le tableau des effectifs de la Communauté de communes ainsi qu'il suit :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Adjoint	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	11	35 h	
Attaché	1	30/35	
Rédacteur	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	7	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	23	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	2	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	1	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14	35 h	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	19	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	30/35	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	25/35	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2 ^o classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	35 h	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	17.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	12.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	11.25/20	

Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	3/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	2/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	17/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	16.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	8/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	4/20	
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	5/35	MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35	
Educatrice principale	1	32/35	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice	5	35 h	
Educatrice	1	33/35	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	3	30/35	
Educatrice	1	28/35	

Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	7	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17/35	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ANIMATEURS
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	4	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2	31.5/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	31/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	7	30/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	28	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	25	

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'adopter la modification du tableau des effectifs proposée,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président

Louis VILLARET